

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**AMBES - Expérimentation d'un projet d'agroforesterie sur la presqu'île d'Ambès
: accompagnement au développement durable - Décision - Conventions -
Autorisation**

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole travaille avec de nombreux acteurs afin que la biodiversité soit de mieux en mieux prise en compte sur l'ensemble de son territoire. Depuis 2013, la Métropole s'est rapprochée de l'association « Arbres et Paysages en Gironde » afin de redonner une place à la haie et aux arbres sur le territoire métropolitain. Des propositions ont été faites sur des cas concrets, notamment sur une exploitation agricole de la Presqu'île d'Ambès, commune d'Ambès, située sur des parcelles propriétés de Bordeaux Métropole.

L'agriculteur en place a accepté de travailler avec différents partenaires pour intégrer des clauses environnementales dans ses méthodes de cultures, expérimenter l'agroforesterie sur certaines de ses parcelles (projet suivi par l'association Arbres et Paysages en Gironde) et aussi accueillir le suivi d'une expérience pilotée par IRSTEA, établissement public à caractère scientifique et technologique. Enfin, l'exploitant agricole a fait le choix de signer la Charte Natura 2000 qui l'engage à respecter des engagements de gestion courante et durable qui contribuent à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000 des marais de la Presqu'île d'Ambès

1 – Le projet d'agroforesterie sur une parcelle de la Métropole à Ambès

Le projet proposé est la création d'une parcelle d'agroforesterie, où des cultures céréalières seront alternées avec des haies arborées. L'intérêt agronomique de ce mode de culture a déjà fait ses preuves : les arbres hébergent des auxiliaires (insectes et petits animaux) favorables aux cultures ce qui va permettre de limiter voir stopper l'utilisation de produits phytosanitaires. Les eaux de ruissellement qui alimentent les nappes seront alors moins chargées en polluant.

L'agriculteur, exploitant de parcelles propriétés de la Métropole, a été associé au projet très en amont et souhaite s'investir pleinement dans ce nouveau mode de culture.

L'association « Arbres et Paysages en Gironde » a proposé un plan de plantation où 580 arbres seront plantés sur 20 ha. L'agriculteur s'est engagé à préparer le terrain et intégrer la présence des arbres dans la gestion de son exploitation.

2 – L'expérimentation scientifique d'IRSTEA sur l'orme

En accompagnement de l'agroforesterie, IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) a proposé d'intégrer 35 ormes afin d'étudier sur une période de 15 ans leur résistance à la Grafiose, champignon transmis par le scolyte de l'orme de la famille des coléoptères. IRSTEA est en charge du programme national de conservation des ressources génétiques des ormes et de l'expérimentation de clones d'ormes indigènes moins sensibles à la graphiose.

3 – L'exploitation de parcelles agricoles propriétés de Bordeaux Métropole

Les parcelles exploitées par l'agriculteur sont propriétés de Bordeaux Métropole. Un prêt à usage avec clauses environnementales et la signature par l'agriculteur de la Charte Natura 2000 sont la garantie de ses engagements dans des méthodes de cultures et d'exploitation respectueuse de l'environnement et la biodiversité (modèle de charte en annexe). L'investissement de l'agriculteur dans ces bonnes pratiques se traduit notamment par une reconversion partielle de ses parcelles en agriculture biologique.

4 – Organisation des relations entre les acteurs de ce projet d'agriculture durable

Afin de mettre en place les différentes relations entre Bordeaux Métropole, l'IRSTEA, Arbres et Paysage en Gironde et l'agriculteur, trois documents d'engagement ont été rédigés :

- une convention de servitude pour autoriser la venue, le passage et la réalisation des travaux nécessaires. Elle associe Bordeaux Métropole, IRSTEA et l'agriculteur.
- une convention technique qui définit les charges et engagements de chaque acteur dans l'expérimentation liée à l'orme : Bordeaux Métropole, l'IRSTEA, Arbres et Paysage en Gironde et l'agriculteur.
- un prêt à usage à clauses environnementales entre Bordeaux Métropole et l'agriculteur.

Au vu de tous ces éléments, il est donc proposé que Bordeaux Métropole soit signataire de ces conventions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'alinéa I-2-a,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE la politique Nature est pour Bordeaux Métropole une politique stratégique lui permettant de préserver et de valoriser ses espaces naturels et agricoles, ainsi que de reconquérir la nature en ville.

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de servitude, ci-annexée, destinée à définir les conditions de la servitude entre Bordeaux Métropole, l'IRSTEA et l'exploitant agricole.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention technique, ci-annexée, destinée à définir les conditions de la mise en place d'une plantation expérimentale d'ormes indigènes français entre Bordeaux Métropole, l'association Arbres et Paysages en Gironde, l'IRSTEA et l'exploitant.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de prêt à usage, ci-annexée, destinée à définir les conditions de droit et d'usage des parcelles concernées entre Bordeaux Métropole et l'exploitant.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Conseillère déléguée,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2015

Mme. BÉATRICE DE FRANÇOIS